

# CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

Ville de Vannes



>> FÉVRIER 2007

# **CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE**

**Ville de Vannes**

---

**Février 2007**

## PREAMBULE

---

Le Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006 a renouvelé le dispositif d'intervention de la politique de la ville, qui, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 est mise en œuvre au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).

Le contrat urbain de cohésion sociale constitue le cadre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires (circulaire du 24 mai 2006 : élaboration des contrats urbains de cohésion sociale).

Le projet de développement social et urbain construit autour d'un diagnostic et d'objectifs partagés, offre l'opportunité aux acteurs de la politique de la ville de renforcer la coordination des politiques publiques conduites, de façon spécifique, sur les quartiers prioritaires. Il a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires sur lesquels s'applique le contrat et le reste du territoire urbain environnant.

Le comité de l'action régionale en Bretagne (CAR Breizh) a défini, le 27 septembre 2006, la géographie prioritaire des CUCS régionaux ainsi que l'ordre des priorités dont ils relèvent. Deux quartiers sont concernés à Vannes : les zones urbaines sensibles de Kercado et Ménimur qui sont classées en priorité 2. La ville poursuivra néanmoins l'effort entrepris sur les petits quartiers d'habitat social qui rencontrent des difficultés.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vannes s'inscrit dans la continuité du travail de Développement Social Urbain mené à Vannes depuis 1991 au travers de plusieurs contractualisations :

1991-1993 – Convention de Quartier de Kercado

1994-1999 – Contrat de Ville – Quartiers prioritaires : Kercado, Ménimur, Square du Morbihan, Square de Rohan, Cité Le Bris.

2000-2006 – Contrat de Ville – Quartiers prioritaires : Kercado, Ménimur, Square du Morbihan, Square de Rohan, Cité Le Bris.

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Vannes est établi pour une période de trois ans (2007-2009) renouvelable. Les actions qui seront développées s'inscriront dans les champs prioritaires suivants :

- *Emploi et développement économique*
- *Habitat et cadre de vie*
- *Réussite éducative*
- *Santé*
- *Citoyenneté et prévention de la délinquance*

Pour améliorer la vie dans les quartiers et faciliter les bonnes relations entre les habitants, la ville soutiendra également les actions concourant à la qualité du lien social et développera les projets en matière de sport, loisirs et culture.

Le Conseil Général souhaite s'impliquer aux côtés des signataires en participant, dans le cadre de ses compétences et sur la base de ses dispositifs d'aides existants, à la mise en oeuvre des objectifs arrêtés dans le contrat urbain de cohésion sociale relatif aux quartiers prioritaires.

Dans ces conditions :

Le Préfet du Morbihan

Le Maire de Vannes

Le Président du Conseil Général du Morbihan

Le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Vannes

La Directrice de la Caisse d'Allocations Familiales de Vannes

Le Président de l'Office HLM Vannes Golfe Habitat

s'engagent, chacun en ce qui le concerne, à signer le présent contrat.

Le présent contrat dont il reste à finaliser un certain nombre d'engagements sera complété, pendant la phase transitoire telle que prévue dans la circulaire du 15 septembre 2006 (*objet : géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en oeuvre*) par :

- Une programmation d'actions annuelle pour 2007 ainsi qu'une programmation triennale,
- La définition de la totalité des indicateurs, travail pour lequel l'INSEE apportera sa collaboration au premier trimestre 2007.

# SOMMAIRE

## LE CONTEXTE TERRITORIAL DE LA VILLE DE VANNES ET DE SES DEUX ZONES URBAINES SENSIBLES **P 1**

<b>I - Le contexte vannetais</b>	<b>p 1</b>
<b>II - Analyse des quartiers de Kercado et de Ménimur et leur place dans la ville</b>	<b>p 3</b>

## LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET LES PRIORITES D'ACTION PAR THEMATIQUE **P 5**

<b>EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>p 6</b>
<b>Diagnostic territorial</b>	<b>p 6</b>
<b>Priorités d'action</b>	

- *Meilleure connaissance des publics et mutualisation des compétences des acteurs* p 8
- *Soutien aux demandeurs d'emploi* p 9
- *Lutte contre les freins à l'emploi* p 9
- *Optimisation des retombées du Projet de Renouvellement Urbain de Ménimur en terme d'emploi et d'insertion* p 10
- *Soutien à l'insertion par l'activité économique* p 10
- *Soutien aux commerces de proximité* p 11
- *Rapprochement entre l'offre d'emploi et la demande* p 11
- *Mobilisation de l'ANPE et de la Mission Locale pour l'emploi des jeunes* p 11
- *Action du SPEL et du service Politique de la Ville pour l'emploi des DEFMI de – 26 ans* p 12

<b>HABITAT ET CADRE DE VIE</b>	<b>p 14</b>
<b>Diagnostic territorial</b>	<b>p 14</b>
<b>Priorités d'action</b>	

- *Rénovation urbaine du quartier de Ménimur* p 16
- *Développement de la gestion urbaine de proximité* p 16
- *Amélioration des équipements publics et services aux habitants* p 17
- *Amélioration et développement des locaux associatifs* p 17
- *Amélioration du lien social* p 17

<b>REUSSITE EDUCATIVE</b>	<b>p 18</b>
<b>Diagnostic territorial</b>	<b>p 18</b>
<b>Priorités d'action</b>	

- *Soutien aux actions des établissements scolaires* p 21
- *Développement de l'accompagnement individualisé* p 22
- *Optimisation des dispositifs d'accompagnements scolaires* p 22
- *Soutien du lien école/parents* p 22

<b>SANTE</b>	<b>p 23</b>
<b>Diagnostic territorial</b>	<b>p 23</b>
<b>Priorités d'action</b>	

- *Développement des actions de prévention en direction des publics prioritaires* p 24
- *Renforcement de la prévention des conduites addictives* p 25

<b>CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE</b>	<b>P 26</b>
<b>Diagnostic territorial</b>	<b>p 26</b>
<b>Priorités d'action</b>	
→ Développer des actions spécifiques de prévention	p 28
→ Prévenir la récidive et développer les mesures alternatives à l'incarcération	p 29
→ Favoriser l'accès aux droits	p 29
→ Développer le partenariat	p 30
<b>DEVELOPPEMENT SOCIAL ET PARTICIPATION DES HABITANTS</b>	<b>P 31</b>
<b>Diagnostic territorial</b>	<b>p 31</b>
<b>Priorités d'action</b>	
→ Renforcer le lien social	p 34
→ Renforcer la coordination des structures d'animation de quartier	p 34
→ Soutenir la vie associative	p 34
→ Favoriser l'accès à la culture	p 34
→ Favoriser l'accès aux sports	p 35
→ Favoriser l'accueil, l'information des populations issues de l'immigration	p 35
<b><u>LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE MISE EN OEUVRE</u></b>	<b>P 36</b>
<b>Le comité de pilotage</b>	<b>p 36</b>
<b>L'instance technique de mise en œuvre</b>	<b>p 36</b>
<b>Groupes de travail</b>	<b>p 37</b>
<b>Procédure de bilan et d'évaluation</b>	<b>p 37</b>
<b><u>ENGAGEMENTS FINANCIERS</u></b>	<b>P 38</b>
<b><u>ANNEXES</u></b>	<b>P 41</b>